

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
établissant la liste des associations bénéficiaires dans le
cadre des subventions « Rayonnement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles »**

A.Gt. 06-12-2024

M.B. 09-01-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, tel que modifié ;

Vu le décret du 20 décembre 2023 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, pris en exécution de l'article 61 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 25 novembre 2024 ;

Vu l'accord de la Ministre du Budget, donné le 06 décembre 2024 ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le montant de 740.400,00 € est ventilé selon le tableau joint en annexe au présent arrêté. Ce montant est intégralement imputé à l'allocation de base 31.33.05 de la division organique 11 du budget de la Communauté française de Belgique pour l'année budgétaire 2024.

Article 2. - Ce montant, réparti selon la ventilation précitée, est destiné à permettre aux bénéficiaires de couvrir, au titre de dépenses admises, une partie de leur frais d'activités.

Article 3. - La liquidation de la subvention reçue s'effectuera en deux tranches, de la manière suivante :

- 85 % dans les quatre semaines qui suivent l'engagement du présent arrêté ;

- le solde dans un délai de quatre semaines à compter de la réception, du contrôle et de l'acceptation des pièces justificatives énumérées à l'article 4.

Toutefois si la subvention est d'une valeur inférieure ou égale à 6000 euros, le bénéficiaire reçoit directement 100% de la subvention ; cette dernière est donc liquidée en une seule tranche.

Ces montants seront liquidés après l'engagement du présent arrêté sur les numéros de comptes financiers repris en annexe.

Article 4. - En vue de justifier l'emploi de la subvention reçue, le bénéficiaire est tenu de compléter un formulaire de justification de cette subvention, au plus tard trois mois après la fin de l'activité financée, dûment signé et daté établissant que la subvention a été utilisée aux fins énoncées.

Ce formulaire de justification est à compléter via l'application « SUBside » en suivant le lien <https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub> - Onglet « suivre mes dossiers ».

Le bénéficiaire est également tenu de présenter sur demande tout autre document ou renseignement, relatif à l'emploi de la subvention reçue qui pourrait lui être réclamé ultérieurement.

Article 5. - Au cas où le bénéficiaire ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit dans sa totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre au comptable centralisateur des recettes, selon les modalités déterminées par le Secrétariat général, le montant non justifié.

Article 6. - Sont considérées comme clauses inhérentes à l'exécution du présent arrêté :

- la mention « Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles » accompagnée de son logo (téléchargeable sur <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be>) sur tout support imprimé et publicitaire, en ce compris le site internet, réalisé dans le cadre du présent arrêté. Ces mentions et logos doivent être reproduits de manière à permettre une visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles comparable à celle des autres parrains et sponsors de l'activité ;

- le bénéficiaire ne peut ni nommer ni faire figurer de photo du Ministre qui accorde l'aide financière, dans quelque publication que ce soit, sans en faire au préalable la demande au Ministre concerné, lequel doit lui-même en demander l'autorisation à la commission de contrôle. Cette demande écrite doit parvenir au ministre concerné au moins un mois avant l'impression ou la mise en ligne sur internet de la publication visée.

Article 7. - L'octroi de la présente subvention n'a pas pour conséquence de créer un droit inconditionnel d'obtention de subventions dans le chef du bénéficiaire.

Aucun intérêt de retard ne peut être réclamé relativement à l'exécution des paiements effectués dans le cadre du présent arrêté.

La subvention n'est définitivement acquise qu'après validation des pièces justificatives réclamées par le présent arrêté et contrôle de l'utilisation de la subvention aux fins pour lesquelles elle a été accordée.

Article 8. - La responsabilité du Pouvoir subsidiant ne peut être engagée pour les dommages éventuels causés aux personnes ou aux biens dans le cadre de l'exécution de l'objet du présent arrêté.

Article 9. - En cas de dépassement du délai de remise des justificatifs prévus à l'article 4, le montant correspondant à la seconde tranche de la subvention visée à l'article 3 est définitivement perdu.

Au cas où le bénéficiaire ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit dans sa totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre au comptable centralisateur des recettes, le montant non justifié.

Le bénéficiaire de la subvention demeure à la disposition de la Communauté française ou de toute personne mandatée par elle, ainsi que de la Cour des Comptes, les documents généraux et comptables nécessaires au contrôle de l'emploi de la subvention.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le 06 décembre 2024.

Bruxelles, le 06 décembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	BCE	PROJET	IBAN	Propositions
aCMP_FWB17-001691	FEDERATION BELGE FRANCOPHONE DE DISQUE VOLANT	0823479520	Une équipe mixte au Championnat d'Europe Masters d'Ultimate Frisbee	BE02 1030 7748 0840 - NICABEBB	2.000,00 €
aCMP_FWB17-001502	ESA SAINT-LUC BRUXELLES - RECHERCHE DESIGN D'INNOVATION SOCIALE	0794877782	Anthologie du Design d'Innovation Sociale	BE68 3632 3269 2734 - BBRUBEBB	2.500,00 €
aCMP_FWB17-001549	UNISOUND ASBL	0719810868	Unisound Festival 2024	BE11 1030 6033 2048 - NICABEBB	2.500,00 €
aCMP_FWB17-001639	ESPACES TOURISME & CULTURE	0467748648	Exposition. De la Terre aux Etoiles + focus Belge	BE57 0910 1223 2335 - GKCCBEBB	5.000,00 €
aCMP_FWB17-001721	PROJEUNES	0469132679	Point de Rue	BE78 8777 9467 0186 - BNAGBEBB	5.000,00 €
aCMP_FWB17-001511	ULB NATO CLUB	0776547059	Participation a la simulation international model NATO	BE45 0689 4363 1989 - GKCCBEBB	5.000,00 €
aCMP_FWB17-001714	ROOM	0719334281	Odd Numbers	BE50 7310 4740 8218 - KREDBEBB	5.500,00 €
aCMP_FWB17-001514	BELA	0474149559	Résidence de création littéraire autour de la novellisation en région Grand Est à destination d'un.e auteur/trice FWB	BE27 3100 8952 0073 - BBRUBEBB	9.000,00 €
aCMP_FWB17-001552	IBUKA MEMOIRE ET JUSTICE	0453782331	L'organisation de la 30ème Commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994	BE45 0011 5493 9489 - GEBABEBB	7.500,00 €
aCMP_FWB17-001611	LA QUADRATURE DU CERCLE	0644646360	Fête de la FW-B 2024, volet cinéma	BE40 0017 7607 6363 - BEBABEBB	5.000,00 €
aCMP_FWB17-001684	IRIS NOIR BRUXELLES	0716673810	Salon de l'Iris Noir Bruxelles 2024	BE85 3631 8475 2506 - BBRUBEBB	5.000,00 €
aCMP_FWB17-001706	GARCONGARCON	0501909771	Ancora tu	BE19 1431 1877 7312 - GEBABEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001707	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONS	0430315853	40ème Love International Film Festival de Mons	BE39 1262 0924 3319 - CPHBBE75	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001720	ARTHEAS CREATION ASBL	0537569050	Théâtre-Moi !	BE08 1430 8995 8713 - GEBABEBB	9.000,00 €
aCMP_FWB17-001672	DUEL PRODUCTIONS-HUGUES NAVEZ	0445594838	Brussels International Guitar Festival and Competitions 2024 – 13e édition	BE69 0001 0335 1678 - GEBABEBB	7.500,00 €
aCMP_FWB17-001621	MOUVEMENTS SANS TITRE	0679817966	Performing Landscapes 2024	BE71 0689 0770 1169 - GKCCBEBB	7.500,00 €
aCMP_FWB17-001727	ATMOS'FAIR	768783002	Festival Vibrations 2024 (15è anniversaire) et Les Estivales	BE79 0019 0777 9933 - GEBABEBB	7.500,00 €
aCMP_FWB17-001680	LA MAISON AUTRIQUE EN LIQUIDATION	0465041655	Cartografik	BE15 0013 1585 6530 - GEBABEBB	9.000,00 €
aCMP_FWB17-001731	BRUSSELS ACADEMY	548860939	Bruxelles dans une Belgique à quatre régions (BSI Brussels Academy)	BE93 0689 4075 8567	9.000,00 €
aCMP_FWB17-001705	LES BRIGITTINES	0461140275	ICI BRUXELLES #2	BE26 0682 2491 4129 - GKCC BE BB	9.900,00 €
aCMP_FWB17-001538	WORLDSKILLS BELGIUM	0464530525	Relations Internationales 2024	BE49 3101 3241 3271 - BBRUBEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001542	REPUBLIQUE LIBRE D'OUTRE-MEUSE	0410467079	15 août en Outre-Meuse	BE57 3400 1971 0135 - BBRUBEBB	11.000,00 €
aCMP_FWB17-001557	NEM ASBL	0643705460	Namur en Mai 2024	BE60 7360 3356 2670 - KREDBEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001580	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR	0429675950	Festival International du Film Francophone - 39ème édition	BE34 350- 1006 734- 90 - BBRUBEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001589	START TO SPORT	0885700565	Mémorial Van Damme 2024 - 13 & 14 septembre 2024	BE90 0016 9614 5232 - GEBABEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001657	LES FONDUS DE LA SCENE	0541979085	Richard Ruben à Forest National	BE42 3631 2758 5554 - BBRUBEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001677	MAISON DU SPECTACLE - LA BELLONE ASBL	0424271664	Africa is/in the Future 2024	BE45 2100 1489 3289 - GEBABEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001686	FEDERATION DES DANSES (FDDANSES)	0752914988	Danses en Fête	BE98 1431 1379 9693 - GEBABEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001699	KIKK	0839124333	Complément - Demande de soutien à l'organisation du KIKK Festival 2024	BE76 0689 0531 7595 - GKCCBEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001726	START TO SPORT	0885700565	Coupe du Monde Cyclocross UCI - Namur 2024	BE90 0016 9614 5232 - GEBABEBB	10.000,00 €
aCMP_FWB17-001698	CIE CHALIWATE	0651911957	Tournée du spectacle « Dimanche » au CANADA du 3 février au 16 mars 2025.	BE53 8919 6406 7953 - VDSPBE91	11.000,00 €
aCMP_FWB17-001585	DEMETER	0897922862	Les Mondes de Paul Delvaux	BE83 7360 3376 0815 - KREDBEBB	18.000,00 €
aCMP_FWB17-001613	VARIOUS VOICES BRUSSELS 2026	0783238673	Various Voices Brussels 2026	BE04 0019 3034 1931 - GEBABEBB	18.000,00 €
aCMP_FWB17-001662	LA POINTE	0755788465	La Pointe	BE86 1431 1363 0450 - GEBABEBB	15.000,00 €

aCMP_FWB17-001738	ATOMIUM ASBL	407837587	Here Were Are ! Women in Design 1900-Today et Untold Stories	BE92 3101 5206 0623	15.000,00 €
aCMP_FWB17-001734	BIG APPPLE	1015079165	Big Appple	BE90 3630 9440 9332	15.000,00 €
aCMP_FWB17-001628	LIGUE D'IMPROVISATION BELGE ASBL	0429867178	10ème Coupe du Monde d'Improvisation Théâtrale 2024	BE77 0682 4371 4042 - GKCC BE BB	20.000,00 €
aCMP_FWB17-001709	FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT	0538799861	Entr'apprendre 2024-2025 : Programmation et coordination du projet	BE21 3631 2677 5303 - BBRUBEBB	20.000,00 €
aCMP_FWB17-001739	OLYMPIC URBAN FESTIVAL	695897992	Urban Youth Games 2024 - événements de septembre à octobre	BE58 0689 1003 9879	20.000,00 €
aCMP_FWB17-001728	EMILE ET COMPAGNIE	837088521	Proj : Rayonnement international des dramaturges wallons et bruxellois et de leurs œuvres	BE55 0688 9309 0444	22.000,00 €
aCMP_FWB17-001735	EHLAB SRL	727781397	The Mindful Hand	BE33 0018 6338 4346	25.000,00 €
aCMP_FWB17-001737	LE PUBLIC	452893889	30 ans du Théâtre Le Public	BE68 5230 8032 1634	27.000,00 €
aCMP_FWB17-001708	THEATRE D'1 JOUR	452946646	Tournée du spectacle "Reclaim" au Brésil	BE15 1460 5286 4230	30.000,00 €
aCMP_FWB17-001733	LA TRICOTERIE	849734747	Saison Socioculturelle 2025	BE25 0016 8326 8682	30.000,00 €
aCMP_FWB17-001570	FEDERATION BELGE DES PROFESSIONNELLES DE L'HUMOUR (FBPH)	0759658171	FBPH 2024 : poursuite des missions générales	BE26 0019 0007 7729 - GEBABEBB	35.000,00 €
aCMP_FWB17-001729	D3 DRAMA COMPANY	650855746	Alice au Pays des Merveilles	BE73 3631 6042 0660	40.000,00 €
aCMP_FWB17-001509	COURT-CIRCUIT	0449970231	Les concerts de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2024 dans le réseau Court-Circuit	BE77 0682 1995 8742 - GKCCBEBB	45.000,00 €
aCMP_FWB17-001513	TOUR DES SITES	0447371918	Tour des Sites - tournée 2024	BE84 7310 3326 0059 - KREDBEBB	50.000,00 €
aCMP_FWB17-001654	TOUR DES SITES	0447371918	Fantastic Brussels 2	BE84 7310 3326 0059 - KREDBEBB	50.000,00 €
				Montant total	740.400,00 €